

Objet : Concertation préalable du public pour le SRC

A l'attention de Monsieur le Préfet du Puy de Dôme

A l'attention de Mesdames Elodie CONAN, Ghislaine GUIMONT et Carole CHRISTOPHE de la DREAL

Votre rapport soumis à concertation du public au sujet du schéma régional des carrières appelle de ma part les remarques suivantes :

- l'aspect protection des ressources en eau est très fortement axé sur l'alimentation en eau potable et ses périmètres de protection. Le rapport omet à mon sens les eaux souterraines, ressource en eau primordiale pourtant à préserver au même titre que les lieux de captage. Le SAGE de ma région identifie en effet la volonté de gestion à long terme de cette ressource en compatibilité avec le fonctionnement des différents milieux. Je vous précise que l'objectif général 2.4 du SAGE indique que le bassin versant val du BEDAT où j'ai décidé de m'installer est un bassin versant identifié à hydrologie fragile malgré une méconnaissance reconnue et avouée des ressources hydrologiques sur ce même document. Mon territoire comme d'autres aires d'étude du rapport peuvent faire partie d'une zone où l'enjeu vis à vis de la préservation et la protection des eaux souterraines est à étudier. L'extraction de matériaux au sein de couches géologiques massives plus ou moins perméables peut être le lieu de perturbation de l'hydrogéologie de ce secteur voire supprimer cet équilibre naturel au sein du massif.

- l'analyse de la pression d'un tel projet industriel sur l'homme est totalement inexistante, aussi bien sur l'aspect de la préservation de sa santé que pour les risques pour sa sécurité liés au fort trafic routier et la pollution engendrés par l'extraction puis la distribution des matériaux. Une cartographie mettant en relief le nombre d'habitants impacté sur un cercle d'étude de l'ordre de 2 km ainsi que la présence d'ERP (écoles, hôpitaux...) et de la proximité de l'aire urbaine (centre ville) permettrait d'introduire un élément supplémentaire dans le tableau de choix. Malgré la réglementation introduite dans les dossiers des projets de carrières vis à vis de la poussière, des bruits, des vibrations, le principe de précaution vis à vis de la santé et de la sécurité de ces espaces habités riverains est un élément important pour l'acceptation de tel projet. Le maillage du réseau routier doit être aussi un facteur d'étude, la concentration de la circulation sur un seul axe créant une pression supplémentaire non négligeable dès ce stade amont de l'étude et peut préciser les exigences et les améliorations du réseau à prendre en compte par l'exploitant de la carrière.

- Les orientations à l'échelle plus locale comme les corridors verts ou les poumons proches des aires urbaines n'est pas suffisamment introduit au détriment de la volonté des élus et les habitants de ces espaces traduit notamment par les SCOTs, des engagements des collectivités sur l'organisation de leur territoire. Une cartographie ainsi que ce nouveau facteur devrait faire partie des éléments à étudier au même titre que ceux déjà identifiés.

- la stricte intégration des zones remarquables environnementalement parlant de type ZNIEFF, NATURA 2000, UNESCO, AIRES NATURELLES, ZONES HUMIDES en zone rédhitoire n'est pas satisfaisante La propagation des poussières, des bruits, des vibrations en dehors de

l'exploitation peut perturber le développement de la faune et de la flore dans un périmètre bien plus large que l'emprise du projet. La prise en compte de périmètres de protection éloignés de ces espaces naturels est à étudier par les experts environnementaux en fonction du contexte de chaque site d'extension , de renouvellement ou de création de carrières afin de les voir totalement préserver des effets néfastes de la carrière.

A noter pour finir que la logique de proximité des carrières des zones à alimenter est totalement biaisée en aval du SRC par les règles d'approvisionnements des grands groupes de travaux publics qui préfèrent faire de nombreux kilomètres supplémentaires pour s'approvisionner dans des carrières exploitées par leur groupe que celles du concurrent pour des questions purement financières, oubliant ainsi trop rapidement le principe simple et simpliste de la recherche de réduction de leur impact inscrit dans leurs engagements.

Je vous remercie d'avance pour la prise en compte de ces nouveaux éléments au sein du schéma régional de carrières de ma région et de m'informer de la suite donnée à ces remarques.

Cordialement.